

Réponse officielle

La Région Île-de-France vous remercie pour votre participation !

Votre projet est soumis au vote des Franciliens du 18 septembre au 2 octobre prochain.

N'hésitez pas à mobiliser autour de vous afin d'inciter à voter pour votre projet !

Un kit « ambassadeurs » est à votre disposition sur le site du budget participatif.



Une passerelle dédiée aux piétons et aux cyclistes pour favoriser les déplacements, la transition écologique et valoriser les bords de Seine

Description

Contexte et enjeux

Le projet consiste à créer un franchissement de la Seine dédié aux piétons et aux cyclistes entre Poissy et Carrières-sous-Poissy en aménageant une passerelle de 305 mètres à partir des vestiges de l'ancien pont qui date du Moyen Âge.

Aujourd'hui, seul le pont routier de Poissy permet de relier les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy. Ce pont, utilisé quotidiennement par les piétons et les cyclistes, est inapproprié voire dangereux. Seule une passerelle entièrement dédiée à ces circulations douces permettra de réaliser ce trajet dans des conditions de sécurité optimales. Ainsi, en incitant à de nouvelles pratiques de déplacement, cette passerelle contribuera à résorber la coupure naturelle et urbaine que constitue la Seine entre ces deux communes.

Situées à proximité de la petite couronne et de l'axe reliant Cergy-Pontoise, Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines, les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy connaissent un développement urbain important et comptent de nombreux quartiers en Politique de la ville induisant des besoins croissants en termes de mobilité durable et solidaire. En offrant une nouvelle liaison directe et sécurisée, ce nouveau franchissement sur la Seine apportera une réponse pertinente et durable aux enjeux de mobilité des populations de ce secteur Est du territoire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (GPS&O).

Cette nouvelle infrastructure dédiée aux piétons, aux cyclistes et adaptée aux personnes à mobilité réduite répond à plusieurs enjeux :

- **Mettre en réseau le territoire.** En favorisant le passage d'une rive à l'autre, la passerelle facilitera l'accès aux transports en commun et notamment l'accès à la gare de Poissy, terminus du RER A et future gare EOLE. Elle permettra également aux habitants d'accéder plus facilement aux équipements de part et d'autre de la Seine : zones d'emplois, établissements scolaires, équipements sportifs, espaces culturels, parc du

Peuple de l'herbe... Plus largement, ce nouveau franchissement viendra accompagner le développement des nouveaux quartiers d'habitation des deux communes (Carrières Centralité...).

- **Constituer un levier d'action en faveur de la transition environnementale** en offrant aux habitants une véritable alternative à la voiture pour franchir quotidiennement la Seine en toute sécurité. À l'échelle de la Communauté urbaine, les transports représentent le premier émetteur de gaz à effet de serre et le deuxième consommateur énergétique. La structuration d'offres d'équipements et d'aménagements favorisant les mobilités alternatives constitue ainsi un enjeu prioritaire.
- **Participer à l'attractivité économique et au développement touristique du territoire** grâce à un geste architectural à fort rayonnement qui valorise les berges de la Seine. Intégré dans l'itinéraire Seine à Vélo, ce franchissement permettra d'initier de nouveaux itinéraires de loisirs et viendra soutenir les politiques de valorisation des centres villes (Action Cœur de Ville à Poissy).

Ce projet s'inscrit dans les orientations du Schéma directeur cyclable de la Communauté urbaine GPS&O, approuvé le 12 juillet 2019.

Il est réalisé dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage entre la Communauté urbaine et le Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO) désigné comme maître d'ouvrage unique. L'EPAMSA (Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval) apporte son appui dans le cadre d'un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Son budget s'élève à 19,9 M€ HT ; il est cofinancé par l'Etat, la Région Ile de France, le Département des Yvelines, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy.

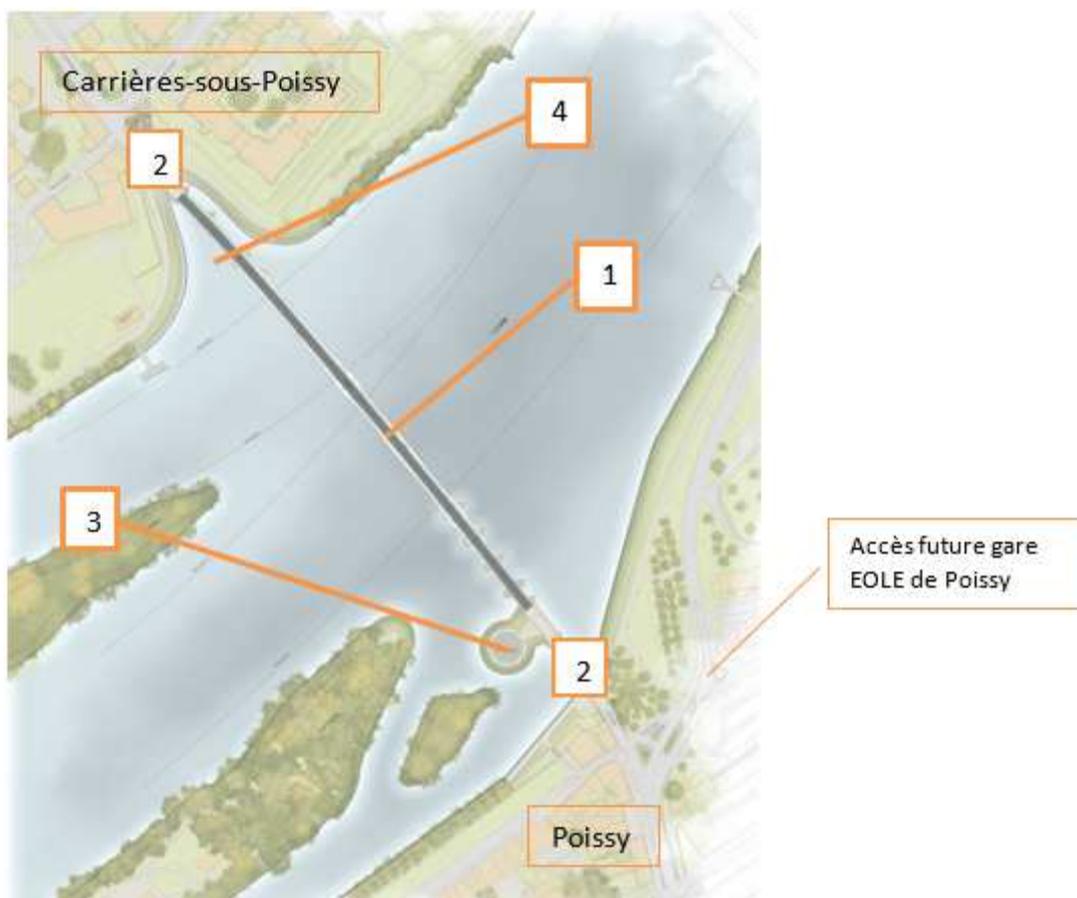
Caractéristiques techniques de la passerelle

Conçu par l'agence de renom Ney & Partners, cet ouvrage à l'architecture aérienne et légère répond à la volonté de développer une qualité architecturale adaptée aux contraintes techniques et environnementales du site. Son tracé reprend exactement le tracé de l'ancien pont du Moyen Âge (1162) tout en préservant les vestiges historiques. Côté Carrières-sous-Poissy, le point de départ de la passerelle est fixé au droit du vestige de l'ancien pont en empruntant ainsi l'axe historique de la route Royale. Côté Poissy, la passerelle viendra s'accoster sur les vestiges de l'ancien pont tout en respectant les contraintes liées à la circulation fluviale et aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

D'une longueur d'environ 425 mètres, cet ouvrage se compose :

- d'une passerelle neuve ①, un pont en arc de 6 travées avec 5 piles en Seine, d'une longueur de 305 mètres de long et 5 mètres de large utile
- qui vient se raccorder aux vestiges de l'ancien pont ②, de part et d'autre de la Seine sur une longueur d'environ 120 mètres.

Le projet comprend également l'aménagement d'une placette sur l'Îlot Robinson, côté Poissy ③ et la création d'une anse, côté Carrières-sous-Poissy ④.



Le projet fera l'objet d'un dossier d'autorisation au titre de la « Loi sur l'eau » qui comprend des mesures pour garantir, durant le chantier et de manière pérenne, le respect de la faune et de la flore.

Lieu ou adresse

Pont de Poissy, Carrières-sous-Poissy, France

Site Web pour le vote

<https://budgetparticipatif.smartidf.services/projects/le-budget-participatif-ecologique/collect/depot-des-projets/proposals/passerelle-de-franchissement-de-la-seine-en-modes-doux-entre-poissy-et-carrieres-sous-poissy?fbclid=IwAR1WXAMojd079HB0enVgPhumIhb1z4PBnCGNsB8gFs1dBU3TiD4xdmGeAQ>